

Assemblée publique

Date : Le lundi 10 février 2025

Heure : 19 h par Teams

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>1. Ouverture de la séance</p> <p>1.1. Mot de bienvenue, ouverture de l'assemblée et vérification du quorum</p>	<p>M. Étienne Michaud souhaite la bienvenue et fait la vérification du quorum.</p> <p>Absents : Nancy Dubé, Marjolaine Thériault, Stéphanie Schlosser, Audrey Ouellet</p>	
<p>1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour :</p>	<p>Mme Benoit fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande si des ajouts sont nécessaires. L'ordre du jour ne sera pas modifié.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Gagné.</p> <p>QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
<p>1.3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2024</p>	<p>Tous les membres ont fait la lecture du document envoyé. Nous n'avons pas de suivi à faire.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Marylou Laplante.</p> <p>QUE le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2024 du conseil d'établissement soit adopté tel quel.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>2. Dossier de décision</p> <p>2.1. Activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement à l'extérieur, s'il y a lieu;</p>	<p><u>École Riou :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Glissade à Cabano le 27 février; - Voyage de fin d'année à Québec le 20 juin: Musée de la civilisation et Laser Tag; - Activité de ski de fond au Club Amiski le 17 février pour la Voie Sportive. <p><u>École Moisson-d'Arts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe neige à St-Paul-de-la-Croix le 28 février <p><u>École la Chanterelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Confirmation de la sortie en ski au Mont St-Mathieu : ce sera le 20 février <p><u>Service de garde :</u></p> <p>Normalement, aucun frais supplémentaire n'est facturé aux parents lors des activités des journées pédagogiques. Par contre, comme nos services de garde sont déficitaires présentement, Mme Marie-Hélène, technicienne en service de garde, a fait la demande de facturer un montant supplémentaire aux parents afin d'organiser des activités. Si le parent inscrit l'enfant à la journée pédagogique, il doit accepter de payer l'activité.</p> <p>Pour la journée pédagogique du 21 février : Sortie au cinéma de Trois-Pistoles (10\$ de plus par enfant) pour l'Isle-Verte.</p> <p>Pour la journée du 10 mars : Sortie au Centre PGR de Cabano (12\$ de plus par enfant) pour St-Épiphane.</p> <p>Mme Marylou Laplante propose de faire un sondage pour avoir l'avis de tous les parents et d'avoir 80% d'acceptation selon le nombre d'enfants. M. Étienne vérifiera avec Mme Marie-Hélène pour sonder les parents.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Marylou Laplante</p> <p>QUE les activités soient approuvées telles quelles.</p> <p>La proposition est acceptée à l'unanimité.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>2.2 Grilles-matières 2025-2026 ;</p>	<p>Les grilles-matières ont été envoyées pour consultation.</p> <p>Il y a des changements seulement pour celles de l'école Riou (ajout du préscolaire et du 1^{er} cycle) et Notre-Dame-du-Sourire (ajout du 3^e cycle). Les grilles sont faites en prévision qu'il y ait assez d'élèves (un minimum de six par classe) pour une classe de préscolaire à l'école Riou. Si ce n'est pas le cas, les élèves feront leur préscolaire à l'école Notre-Dame-du-Sourire.</p> <p>Les groupes de l'école Riou seront probablement à triple niveau. La grille-matière a donc été faite à partir de celle de la Chanterelle. Pour Notre-Dame-du-Sourire, ce serait plutôt du double niveau.</p> <p>À l'école Notre-Dame-du-Sourire, trente minutes sont enlevées au cours d'éducation physique pour l'ajouter à l'anglais à partir du 2^e cycle. Les élèves du primaire auront tous de la musique. Pour le préscolaire, les 4 ans auront de la musique et les 5 ans auront de l'éducation physique. Si nous avons une seule classe de préscolaire, nous alternerons entre la musique et l'éducation physique à chaque année. Mme Valérie propose d'avoir 30 minutes de chaque spécialité à tous les ans. C'est une possibilité qui serait réalisable.</p> <p>Pour la classe de 1^{re}-2^e-3^e année à l'école Riou, il y a 1h de prévue pour les sciences et l'univers social. L'art dramatique sera la spécialité puisque la musique demande beaucoup de matériel. Elle pourra peut-être l'ajouter dans l'année 2 ou 3 selon le budget. Pour le préscolaire, ce sera la musique pour les élèves de 4 ans et l'éducation physique pour les élèves de 5 ans. Mme Valérie mentionne que d'avoir seulement 1h en musique pour l'école ne serait pas aidant pour les élèves. Ce sera aussi difficile d'avoir un enseignant formé. La grille-matière est modifiée en plaçant l'heure en éducation physique au préscolaire au lieu de la musique. Ce sera revu l'an prochain.</p> <p>La voie sportive restera probablement en place à l'école Riou. Ce sera peut-être offert à tous selon le nombre d'élèves. Pour ce qui est de l'école Notre-Dame-du-Sourire, ce sera plus</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>2.5 Service de garde pendant la semaine de relâche</p>	<p>d'enfants doivent être inscrits pour être capable de s'autofinancer.</p> <p>M. Étienne demande aux membres ce qu'ils pensent du fait d'enlever la possibilité aux enfants inscrits au service de garde le soir de prendre le transport scolaire.</p> <p>Mme Benoit propose que l'horaire devrait être établie en début de semaine. Mme Ledoux et Mme Laplante propose qu'une heure limite dans la journée serait plus réaliste plutôt qu'une journée limite.</p> <p>La décision sera prise en table de direction plus tard.</p> <p>Comme la municipalité de l'Isle-Verte (et plusieurs autres municipalités) offre une activité le mercredi, le service de garde sera ouvert seulement le jeudi et le vendredi. Le service sera offert par la municipalité jusqu'au mercredi.</p> <p style="text-align: center;">RÉSOLUTION # 03-CÉ-2024-2025</p> <p style="text-align: center;">OFFRE DE SERVICE DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE 2024-2025</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 256 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, des services de garde sont offerts aux parents à l'École Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 3 du <i>Règlement sur les services de garde en milieu scolaire</i>, des services de garde peuvent être offerts pendant les journées pédagogiques et pendant la semaine de relâche;</p> <p>CONSIDÉRANT l'analyse faite par la direction de l'école quant à l'ouverture des services pendant la semaine de relâche soit : la disponibilité du personnel (congés et formations optionnelles du 3 et 4 mars 2025), l'offre de service des loisirs des municipalités qui organisent déjà une activité pour le 5 mars, la disponibilité des lieux (entretien, nettoyage et travaux), les besoins exprimés par les parents,</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>les services offerts par la municipalité et le maintien de l'équilibre budgétaire du service de garde;</p> <p>CONSIDÉRANT le sondage réalisé auprès des parents avec les résultats suivants :</p> <p>Environ 20 enfants qui ont besoin du service;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette analyse démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la possibilité d'offrir le service puisqu'il y aura maintien de l'équilibre budgétaire <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Gagné et résolu :</p> <p>QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et le conseil d'établissement conviennent d'offrir des services de garde pendant 2 journées de la semaine de relâche qui se tiendra du 3 au 7 mars 2025 au tarif de : 16,20\$ par journée, par enfant.</p>	
<p>4 Dossier de la direction</p> <p>3.1 Acte d'établissement de notre CSS</p> <p>a. Suivi au budget annuel</p>	<p>M. Michaud présente le document des actes d'établissement de notre CSS pour l'année 2025-2026. Aucun changement n'a été apporté. De notre côté, ce sera encore les écoles Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou. Les membres du conseil d'établissement sont en accord avec le projet des actes d'établissement 2025-2026.</p> <p>Il reste près de 50 000\$ à investir dans nos écoles d'ici la fin de l'année. Une rencontre EHDAA aura lieu bientôt afin de consulter les membres.</p> <p>Mme Judy-Annabelle Bérubé a commencé aujourd'hui pour remplacer Mme Annie Chamass comme TES à l'école Moisson-d'Arts. Au retour de Mme Annie, elle sera une troisième éducatrice spécialisée dans l'école ce qui représentera une partie de ce montant investi.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>c) OPP</p> <p>d) Comité de parents</p> <p>e) Autres sujets</p> <p>f) Questions du public</p>	<p>Il n'y a pas eu de rencontre dernièrement.</p> <p>Mme Benoit a participé à la réunion la semaine dernière. Il a été question des districts en lien avec la nouvelle école. Ils ont discuté des formations offertes disponible aux parents. Nous aurions besoin de nouvelles idées pour faire des propositions pour l'an prochain.</p> <p>Aucun.</p> <p>Aucune.</p>	
<p>6 Levée de l'assemblée</p>	<p>Levée de l'assemblée à 20 h 33 par Mme Marylou Laplante.</p>	
<p>Date de la prochaine rencontre :</p>	<p>Le 7 avril 2025, en présence, à l'école Moisson-d'Arts de l'Isle-Verte.</p>	

Étienne Michaud, directeur

Émilie Benoit, présidente